

A VRAI LIRE...

Votre actualité, notre regard **AGIRAGRI**

Avril 2020 - #22

OFFERT PAR



membre du Groupement AGIRAGRI

ACTU VITICULTURE

- 7,08 € le litre, c'est le prix à l'exportation des vins français en 2019 **p 3**

ACTU ELEVAGE

- BOVINS : Davantage d'abattages de vaches et des prix en baisse **p 4**
- PORCINS : Redressement du solde extérieur **p 4**
- PRODUITS LAITIERS : Légère progression de la collecte en janvier **p 5**
- AVICULTURE : La production française ne suit pas la demande **p 5**

ACTU GRANDES CULTURES

- Coronavirus et sécurité alimentaire : L'UE sans marge de manœuvre **p 6**
- Entre 2013 et 2017, les aides Pac ont baissé de 4 700 € pour les exploitations céréalières **p 7**

ACTU FRUITS & LÉGUMES

- Poireaux : Moins de production et prix faibles **p 7**
- Conjoncture : Déficit croissant de la France **p 8**
- Chou-fleur : Des cours déprimés à cause d'une trop faible demande **p 8**

GESTION & DROIT

- Constructions en zone agricole, quelle réglementation ? **p 9**

PORTRAIT D'AVENIR

- D'un Gaec à l'autre **p 12**

DERNIÈRE MINUTE

- La route de la soie : Exporter en Chine par le train à partir de 2020 **p 14**
- Les prix des produits agricoles n'augmentent toujours pas **p 14**

CULTURE

- Le Covid-19, un électrochoc salutaire contre l'Agribashing ? **p 15**

NOTE AUX LECTEURS

Ce numéro A Vrai Lire s'appuie sur les informations statistiques disponibles en début avril qui portent au mieux sur le mois de février. Ces dernières n'intègrent pas encore les bouleversements en cours créés par les mesures de confinement dues à la pandémie de coronavirus. Dans tous les secteurs, il y a désormais un écart énorme entre la situation après plus de 3 semaines de confinement. Les prix des vins à l'export se sont effondrés. Il en est de même des prix des bovins et tout particulièrement des agneaux. Les chutes de prix sont nettement plus importantes dans tous les pays très exportateurs comme la Pologne ou l'Irlande et même les Pays-Bas pour les veaux de boucherie. Mais on observe aussi des faits positifs comme la bonne tenue de la consommation des ménages pour les fruits et légumes et les viandes. La restauration collective des cantines et des restaurants a diminué de plus de 75 %. Cela pénalise les filières qui dépendent du commerce extérieur et cela favorise la production locale et les supermarchés de centre ville au détriment des hypermarchés. Un bouleversement considérable qu'on ne pourra mesurer que dans un mois ou deux.

A signaler une initiative originale de l'Institut de l'élevage qui a mis en place un séminaire pour ses abonnés chaque jeudi par Internet entre 17 h 00 et 18 h 30. Une nouvelle manière de suivre la conjoncture en télétravail.

L'EDITO

Et surtout la santé !

Il y a encore peu, les Français terminaient leurs formules de vœux du couplet sur la santé, sans faire la relation avec les alertes désespérées d'un corps médical au bord de l'implosion ni a fortiori, avec les différents virus qui ne pouvaient concerner que les pays peu développés. On annonçait une reprise de la croissance un peu partout dans le monde. Personne n'aurait imaginé que la situation puisse se retourner aussi vite. En quelques semaines, le confinement a stoppé une part importante de l'activité sauf pour les fameux secteurs autrefois considérés comme des charges pénalisant la compétitivité de l'économie ! La santé, la retraite, l'alimentation nous coûtaient trop cher. Il suffisait de réduire le nombre des médecins par le numérus clausus, acheter nos médicaments en Chine et notre alimentation au Brésil : la mondialisation heureuse !

“la sécurité alimentaire reste un concept pertinent pour l'activité régaliennne des états”

Ainsi, les discussions sur la politique agricole avaient un côté surréaliste : la nouvelle Pac serait semblable à l'ancienne avec quelques réductions budgétaires ! Comme si les aides directes créées en 1992 ne posaient aucun problème de rente ou de frein à l'innovation. Comme si le Brexit était une facétie anglaise et non une alerte sur le fonctionnement démocratique de l'UE. Comme si l'aversion des consommateurs pour les produits de traitement n'était qu'un problème d'incivilité. Comme si la grande distribution allait enfin devenir raisonnable et appliquer la loi Egalim. Comme si Trump pouvait laisser grossir sans réagir son déficit des échanges sur les vins et alcools !

La crise actuelle montre à l'évidence que les produits agricoles ne seront jamais des produits comme les autres car il nous faut manger trois fois par jour pour rester en vie, sans attendre désespérément des avions cargo sous protection policière. La sécurité alimentaire reste un concept pertinent pour l'activité régaliennne des Etats. Après un siècle d'une mondialisation de domination coloniale, nos pays européens ont éprouvé la faim pendant les guerres. Ils ont su réagir en mutualisant leurs instruments d'intervention sur les marchés dans une politique commune (Pac). Encore hier, ils avaient la tentation de la renationaliser et de mettre ses instruments au magasin des accessoires. La crise actuelle peut permettre d'inverser les priorités. La santé est la justification des aides aux producteurs agricoles qui soit la plus audible par l'opinion publique. On est loin des conceptions productiviste, rentière ou bucolique en cours.

 **AGIRAGRI**
Groupement d'experts comptables et d'avocats

SC AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef :
Arielle DELEST
Comité de rédaction :
Bernard BIZOUARD
Julien FORGET
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication

ACTU VITICULTURE



EN SAVOIR PLUS



7,08 € le litre, c'est le prix à l'exportation des vins français en 2019

Une note de synthèse excellente de FranceAgriMer fait le point sur les six premiers mois de campagne des vins. D'après le service des douanes, les sorties de chais au 31 décembre 2019 seraient en baisse de 5 % par rapport à celles de la campagne précédente. Elles atteignent 20 millions hl. Cette diminution se répartit en une baisse de 6 % pour les AOC/AOP, de 20 % pour les vins de France sans IG et une augmentation de 9 % pour les vins IGP. Pour les vins AOC/AOP, les premiers six mois de campagne se traduisent par des volumes en baisse mais avec une légère progression des prix surtout à cause des vins blancs et en particulier de ceux de Bourgogne.

La consommation des vins en grande distribution a baissé de 5,2 % en volume par rapport à la campagne 2018 et 9,5 % par rapport à la moyenne 5 ans. Cela se traduit par une baisse de 3 % environ en valeur car les prix ont augmenté. L'année 2019 marque cependant un retournement important car aucune catégorie d'alcool n'a réussi à augmenter ses volumes cette année. La baisse est plus nette pour les vins rouges que pour les vins blancs. Les vins de Bourgogne sont les seuls à connaître une augmentation en volume et en valeur. La baisse atteint 31 % pour l'appellation Bordeaux et 27 % pour l'AOP de Provence.

Sur les six premiers mois de la campagne, les exportations sont stables et atteignent 6,9 Mhl avec un prix moyen record de 7,08 € par litre. Les valeurs ont augmenté de 9 % et atteignent un chiffre d'affaires record.

A l'export, les ventes se répartissent ainsi :

Vins effervescents

- Champagne : 9 % en volume, 36 % en valeur ;
- Autres effervescents : 7 % en volume, 4 % en valeur ;

Vins tranquilles < 15°

- AOP : 36 % en volume, 44 % en valeur ;
- IGP : 25 % en volume, 8 % en valeur ;
- Vins de France sans IG : 12 % en volume, 3 % en valeur

Vins tranquilles > 15 : 1 % volume, 0 % en valeur.

Autre information intéressante, la répartition par pays acheteur :

- Allemagne : 17 % en volume, 8 % en valeur
- Royaume-Uni : 12 % en volume, 12 % en valeur ;
- États-Unis : 12 % en volume, 19 % en valeur ;
- Belgique : 9 % en volume, 6 % en valeur ;
- Chine : 8 % en volume, 5 % en valeur

Domage que le Royaume-Uni veuille quitter l'UE !

Des volumes
en baisse

Exportations
stables

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

BOVINS : Davantage d'abattages de vaches et des prix en baisse

Les abattages de vaches laitières et allaitantes augmentent de près de 3 % sur un an. Les cours sont en retrait de 4,9 % sur la même période et de 3,2 % par rapport à la moyenne sur 5 ans. Les abattages de mâles sont en retrait de 1 %. Les prix des jeunes bovins entament leur baisse saisonnière. A 3,86 €/kg, les prix sont en-dessous du niveau de l'année dernière mais restent légèrement supérieurs à ceux de la moyenne sur 5 ans.

Les abattages de veaux sont du même ordre que ceux de l'année dernière. Le poids moyen est de 142 kg. L'embellie des cours est modeste car si les prix sont supérieurs à ceux de février 2019, ils restent inférieurs de 3 % à ceux de la moyenne sur 5 ans.

En janvier 2020, les exportations de broutards sont en hausse de 3 % en particulier sur les bovins de plus de 300 kg. Les prix se maintiennent grâce à la demande italienne et algérienne mais ils restent inférieurs à leur niveau sur 5 ans.

Une embellie
modeste



EN SAVOIR PLUS 

PORCINS : Redressement du solde extérieur

La production française poursuit sa croissance tirée par une demande croissante des exportations vers la Chine pendant toute l'année 2019. Cela reste vrai en début 2020. Les exportations totales augmentent de 7 %. Mais les exportations vers la Chine sont gênées par les grèves dans les ports. De ce fait, les exportations vers les pays européens augmentent et les importations depuis ces pays baissent de 7 %. S'agit-il d'un changement des circuits d'exportation vers les pays tiers ou d'un changement plus durable ? En attendant, le solde des échanges extérieurs s'améliore et le déficit qui atteignait 50 millions € en juillet 2019 est passé à 10 millions en ce début d'année 2020.

Les cours ont fortement augmenté en 2019 mais les difficultés d'exportations avaient entraîné une baisse de 22 cts en début d'année 2020. Au 19 mars, les cours avaient augmenté à nouveau de 10 centimes. A 1,74 € le kilo, les cours restent supérieurs d'environ 40 cts au niveau moyen sur 5 ans. Une chose est sûre, cette forte hausse des prix a entraîné une baisse de la consommation française de 2,7 % sur 12 mois et de 3,5 % par rapport au niveau moyen sur 5 ans.

Une baisse
de consommation

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

PRODUITS LAITIERS : Légère progression de la collecte en janvier

La collecte de lait progresse de 1,3 % en janvier 2020 mais la collecte annuelle sur 2019 a été la même que celle de 2018. Cette modération de la production explique la bonne tenue des cours.

A 338 € par 1000 litres, on note une hausse de 2,3 %. D'après Eurostat, la collecte de l'UE à 28 aurait quant à elle augmenté de 1 % en décembre 2019 par rapport à décembre 2018.

Sur cette période, le prix du lait AOP/IGP a augmenté de 6 % quand le prix du lait hors AOP/IGP ne progressait que de 2,7 %. En janvier 2020, la part de la collecte de lait bio s'établit à 4,1 % et celle du lait AOP/IGP à 16,5 %. A 484 €/1 000 litres, le prix du lait Bio a gagné 18 cts € en un an.

Une fois n'est pas coutume, la collecte reste stable dans les régions les plus dynamiques comme le Grand-Ouest et le Nord. Elle progresse de plus de 5 % l'an dans le Grand-Est et l'Auvergne. Alors que la progression moyenne des prix est de 3 %, ceux-ci augmentent de plus de 5 % en Auvergne et dans le Sud-Est. Dans un contexte où la fabrication de produits laitiers frais recule de 2 % en un an, on constate une forte augmentation des poudres de lait (+10 %) et des matières grasses (+5 %).

Une bonne tenue des cours



EN SAVOIR PLUS 

AVICULTURE : La production française ne suit pas la demande

La consommation de volailles ne cesse d'augmenter à un rythme rapide. Après une progression de 5 % en 2018, la croissance est encore de 3 % en 2019. La production française ne suit pas.

Les exportations diminuent de 9 % en particulier vers les pays tiers. Le solde du commerce extérieur se détériore et dépasse un demi-milliard d'euros.

La production d'œufs est en légère hausse et dépasse désormais la production moyenne sur 5 ans mais le déficit du commerce extérieur est d'environ 50 millions €.

Exportation - 9 %



En ligne sur le site Internet **AGIRAGRI**, consultable partout et à toute heure sur votre smartphone.

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

Coronavirus et sécurité alimentaire : L'UE sans marge de manœuvre

La grande question que tout le monde se pose est celle du risque de pénurie mondiale. Il faut reconnaître que le spectre de la catastrophe pour les céréales n'est pas à l'ordre du jour. En effet, cela fait désormais sept ans de suite que la production mondiale est excellente car elle dépasse 2 milliards de tonnes. Pour cette campagne, le Conseil international des céréales (CIC) prévoit même 2175 millions de tonnes, ce qui en ferait la deuxième récolte historique après le record de 2016-2017. Cela a permis une reconstitution des stocks de report, c'est-à-dire des stocks autres que ceux qui permettent de moissonner un mois donné et de consommer cette production tout au long de l'année.

Ces stocks devraient atteindre 575 Mt en fin de campagne. Sachant que les échanges mondiaux seraient de 369 Mt, les stocks permettent d'assurer une année et demie de commerce international.

Mais il ne faut pas oublier non plus que si la famine menaçait dans une ou plusieurs parties du monde, il serait loisible pour les gouvernements de produire moins d'éthanol surtout si le prix du pétrole est très bas. Or chaque année, les utilisations industrielles des céréales absorbent environ 16 % de la production soit 370 Mt. Qui peut agir sur les stocks ou les utilisations industrielles ? Ce sont surtout les Américains et les Chinois. Les Etats-Unis détiennent actuellement 76 Mt de stocks de report et sont de loin le principal utilisateur de céréales pour leurs besoins industriels avec environ la moitié de la demande mondiale (173 Mt). Cela leur donne une marge de manœuvre d'environ 250 Mt à comparer avec une consommation intérieure hors utilisation industrielle de 173 Mt, soit 140 % de leur consommation.

Les Chinois détiennent la plus grande part du stock mondial de céréales avec 310 Mt pour les céréales classiques (52 % du total) et 113 Mt pour le riz (63 % du stock mondial). La Chine affecte aussi 95 Mt aux utilisations industrielles. Elle détient ainsi un stock de riz équivalent à 80 % de sa consommation annuelle et un stock de céréales équivalent à plus de 90 % de sa consommation hors utilisation industrielle.

Ces deux pays auraient donc une marge de manœuvre tout à fait considérable en cas d'accident.

A l'inverse, l'UE serait complètement démunie. Les stocks ne sont que de 38 Mt et les utilisations industrielles de 37 Mt pour une consommation de 300 Mt soit 13 % de ses besoins ! Cette absence de stock stratégique explique que la France ait été incapable de fournir l'Algérie en 2016 alors qu'il s'agissait de son plus fidèle client. La leçon n'a pas été retenue et les stocks européens paraissent ridiculement faibles par rapport aux deux autres grandes puissances mondiales.

Deuxième
récolte
historique

Absence
de stock
stratégique

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS



Entre 2013 et 2017, les aides Pac ont baissé de 4 700 € pour les exploitations céréalières

Une étude de Gabrielle Gallic est parue en février dernier dans la collection Primeur d'Agreste. Elle est intitulée « Les aides de la Pac, Bilan à mi parcours de la programmation 2015-2020 ». L'objectif est de faire le point sur les conséquences des changements qui ont été décidés par Stéphane Le Foll à l'occasion de la Pac 2015-2020.

Première constatation. Les aides moyennes par exploitation ont augmenté en dépit de la diminution de 4 % des crédits budgétaires attribués au financement de la Pac, soit 8,4 Mds € en 2017.

Ce paradoxe apparent s'explique par l'agrandissement de la taille des exploitations. En 2013, la moyenne des aides était de 24 800 € par exploitation. En 2017 elle était de 25 400 €.

Ceci étant, les nouvelles dispositions ont eu pour effet de faire baisser les aides dans la partie Nord de la France et de les augmenter au Sud. Les exploitations spécialisées en cultures végétales ont perçu 4 700 € de moins entre 2013 et 2017 alors que les producteurs de bovins allaitants ont perçu 1 300 € de plus et les producteurs d'ovins caprins 3 400 € de plus.

Au total, la moitié des exploitations a connu une baisse des aides alors qu'un quart a bénéficié d'une augmentation. Pour le quart restant, la situation est restée stable.

Aides moyennes en augmentation

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS



Poireaux : Moins de production et prix faibles

La campagne de poireaux s'achève sur des résultats médiocres. La production a baissé de 4 % sur un an et de 6 % sur la moyenne 5 ans. Mais cette faible récolte n'a pas favorisé de meilleurs cours car la demande a été freinée par les conditions climatiques particulièrement douces. En février 2020, les prix sont inférieurs de 24 % à ceux de l'année dernière à même date.

En France, la culture du poireau est faite sur moins de 5 000 ha et atteint 146 000 t. La France est, avec la Belgique, le premier pays producteur de poireaux de l'UE avec 19 % de la production chacun. Viennent ensuite les Pays-Bas avec 13 % du total et immédiatement après l'Allemagne et la Pologne avec 12 % chacun puis l'Espagne avec 11 %.

19 % de la production de l'UE

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Conjoncture : Déficit croissant de la France

FranceAgriMer publie régulièrement une note synthétique sur la situation du secteur fruits et légumes. Deux idées principales sont à retenir. La première concerne le réchauffement climatique. On observe de plus en plus souvent des dysfonctionnements entre offre et demande à cause du climat. La température du mois de février a été clémente. Les fraises ont poussé plus vite mais les consommateurs n'étaient pas au rendez-vous en mars car la température avait baissé. La deuxième observation concerne le déficit grandissant de ce secteur en matière d'échanges extérieurs. Rien que pour les fruits frais, le déficit dépasse 3 Mds € en 2019 et 580 millions € pour les légumes. Il faudrait y ajouter 2,7 Mds € pour les produits à base de fruits et légumes. Au total, notre déficit en fruits et légumes (6,4 Mds €) est supérieur en 2019 à notre excédent céréalier (6,2 Mds €).

Le climat
en cause

Nous pouvons également noter que la consommation des fruits frais à domicile est stable avec 83 kg par ménage mais que le prix a augmenté de 8 % par rapport à la moyenne sur 5 ans. La consommation de fruits métropolitains augmente quant à elle, de 3 % et celle des fruits exotiques baisse de 3 %.

Les achats en fruits et légumes frais biologiques représentent 8 % des quantités achetées de fruits et légumes et 10 % des sommes dépensées (+ 2 points de parts de marché en volume et en valeur par rapport à la moyenne sur 5 ans). Les achats en fruits et légumes biologiques des ménages français sont en progression constante depuis 2015 de 6 % en volume et de 6,5 % en valeur par rapport à 2018, avec des prix d'achat stables depuis 2017.

Progression
des achats bio



EN SAVOIR PLUS 

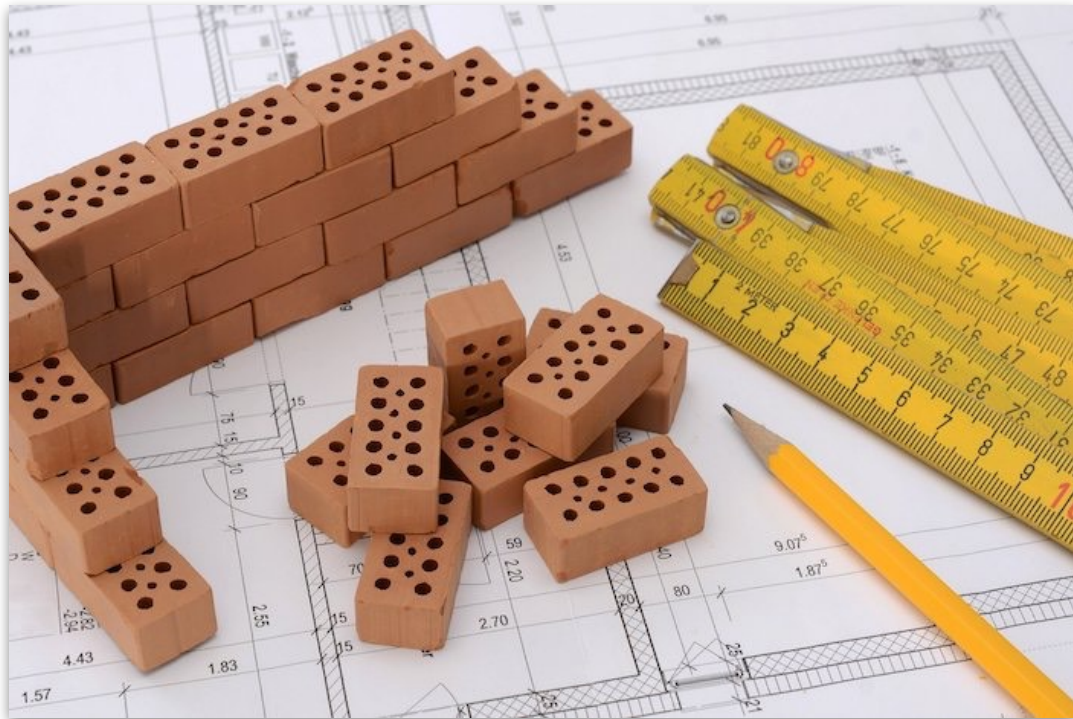
Chou-fleur : Des cours déprimés à cause d'une trop faible demande

La production française de chou-fleur serait en baisse de 11 % sur un an et de 16 % par rapport à la moyenne 5 ans. Elle couvre 16 700 ha pour une production de 239 000 tonnes. En février 2020, les prix sont inférieurs de 15 % à la moyenne 5 ans.

La production française est en troisième position en Europe avec 11 % du total contre 29 % pour l'Espagne et 14 % pour l'Italie. La Pologne a désormais rattrapé la France dans cette production aussi.

La Pologne
rattrape
la France

GESTION & DROIT



Constructions en zone agricole, quelle réglementation ?

Les zones agricoles sont par principe inconstructibles.

Cependant, certaines constructions peuvent être autorisées. Les règles varient selon que la commune est dotée ou non d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ainsi, peuvent être autorisés en zone agricole^[1] :

- les constructions et installations qui sont nécessaires à l'exploitation agricole,
- l'adaptation, l'extension des constructions existantes ou la construction de bâtiments nouveaux à usage d'habitation à l'intérieur du périmètre regroupant les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole,
- les équipements collectifs dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole,
- les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole.

Toutefois, les contours de chacune de ces notions sont assez flous et sont laissés à la libre appréciation des juges en cas de contentieux. La jurisprudence nous permet donc de préciser ce qui peut être ou non construit en zone agricole.

GESTION & DROIT

Constructions de bâtiments et installations directement liées à l'exploitation

Que la commune soit dotée d'un PLU ou non, les constructions de bâtiments et installations directement liés à l'exploitation sont autorisés en zone agricole.

Cette notion recouvre notamment les bâtiments d'exploitation comme les hangars, les étables, granges, ainsi que les installations nécessaires à l'exploitation de l'activité : les silos, les serres...

A noter, le Conseil d'Etat a récemment considéré que l'installation d'une toiture photovoltaïque sur une serre (donc une installation directement liée à l'exploitation) ne change pas l'usage agricole de la serre^[2].

Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs

Par « équipements collectifs », il convient d'entendre « un service d'intérêt général correspondant à un besoin collectif de la population »^[3]. Cela vise notamment les ouvrages destinés à la production d'énergies renouvelables qui seront ensuite vendues au public^[4].

Toutefois, ces installations ne doivent pas être incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole. Elles doivent permettre le maintien d'une activité agricole significative^[5].

Ces projets sont donc étudiés avec beaucoup d'attention. L'implantation de ces ouvrages est en effet privilégiée dans les zones U et AU (urbanisées et à urbaniser) et en dernier recours dans les zones A et N^[6] (naturelles).

Constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles

Il s'agit ici des constructions et installations destinées à une activité dans le prolongement de l'activité agricole c'est-à-dire des opérations se situant « après le cycle biologique, en aval de la production, à condition toutefois que ces activités n'apparaissent pas distinctes ou autonomes vis-à-vis de l'acte de production en cause »^[7].

La production transformée, conditionnée ou commercialisée doit conserver un lien avec l'activité productrice^[8].

Par exemple, l'activité de maquignon ne constitue pas un acte de production agricole. Aussi, la construction d'un centre d'allotement par un maquignon ne s'inscrit pas dans le prolongement d'un acte de production et ne peut donc être autorisée en zone agricole^[9].

GESTION & DROIT

Constructions de maisons d'habitation

Il n'est pas toujours possible pour un agriculteur de construire sa maison d'habitation sur une zone agricole.

En effet, pour ce type de construction, c'est l'activité même de l'exploitation qui va permettre de déterminer si la construction est ou non nécessaire à l'exploitation.

Par exemple, la construction d'une maison d'habitation n'a pas été considérée comme nécessaire à l'activité d'un pépiniériste spécialisé dans la production de plants pour la viticulture dès lors que cette activité et les conditions de son exercice ne nécessitaient pas une continuité de présence^[10].

Même solution concernant un exploitant de cultures de fleurs, dès lors qu'il habite à 10 minutes de son exploitation et qu'il ne démontre pas qu'il ne peut exercer son activité dans les meilleures conditions sans loger sur place^[11].

En revanche, a été jugée comme nécessaire à l'exploitation la construction d'une maison d'habitation destinée à loger l'exploitation d'un troupeau de bovins, dès lors que cet élevage nécessite une surveillance accrue durant la période de vêlage^[12].

Dans tous les cas, l'administration en charge de l'instruction du dossier de demande de permis de construire sur un terrain situé en zone agricole doit se livrer à une analyse concrète du projet de construction de manière à apprécier au mieux le caractère nécessaire de ce dernier au vu des éléments justificatifs produits par le demandeur.

IMPORTANT :

Le bailleur qui laisse le preneur installer des aménagements, non conformes aux règles d'urbanisme, est pénalement responsable^[13]. En l'espèce, le preneur avait installé des caravanes, maisons mobiles et containers.

Laura Barrucan

Juriste

Cabinet TERRÉSA, membre d'AGIRAGRI

^[1] Art. L 111-1-2 et L 151-11 C. urbanisme

^[2] CE, 12/07/2019, n° 422542

^[3] CE, 18/10/2006, n° 275643

^[4] CAA de Nantes, 23/10/2015, n° 14NT00587 pour les panneaux photovoltaïques

^[5] CE, 8/02/2017, n° 395464

^[6] RM Vallaud, n°10650, 7/01/2020, p. 72 rappel de la circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol

^[7] Cass. com, 11/04/1995, n° 93-16.064, 11 juillet 2002, n° 00-16.177

^[8] RM Longeot, n° 12708, 19/12/2019, p. 6240

^[9] Idem

^[10] CAA Marseille 23/10/2009, n°07MA03434

^[11] CAA Marseille 9/10/2009, n° 07MA02537

^[12] CAA Bordeaux, 15/06/2006, n° 03BX02213

^[13] Cass 3ème crim. 24/10/2017 n° 16-87.178

PORTRAIT D'AVENIR



Amélie Gohier

D'un Gaec à l'autre

Cinq ans après son installation avec son mari et un autre couple, Amélie et Mickaël ont dû se réinstaller et chercher un autre atelier pour pérenniser leur structure.

Une dizaine de veaux de race Black Angus doit partir en avril ou mai dans d'autres élevages français pour la multiplication. Le contrat avec l'importateur prévoit une rémunération de 1000 € pour chaque bête de 250 kg. Un premier retour sur investissement très attendu pour Mickaël Gatineau, 35 ans, et Amélie Gohier, 33 ans, un an et demi après la rupture avec leurs associés.

Mickaël s'est installé en Mayenne le 1^{er} avril 2009 avec un couple d'éleveurs laitiers qui lui a proposé d'intégrer son Gaec. L'association permettait à chaque famille de partager les astreintes de la traite, de s'octroyer des vacances et un weekend sur deux. Le 1^{er} novembre 2013, sa compagne Amélie, les a rejoints en créant un atelier d'engraissement de canards de barbarie avec transformation à la ferme. Mais un matin de 2018, « le jour de la remise comptable, se souvient Amélie. Ils nous ont annoncé vouloir casser la société. Nous ne l'avons pas vu venir », admet-elle. Un sentiment amer est resté, celui de « s'être fait viré ».

Le sentiment d'être "virés"

Sans préavis, sans vraiment d'explications non plus, sinon le reproche d'un manque de communication. Aujourd'hui, ils installent leur fils. La vraie raison de la rupture est peut-être là. « Cela n'a pas été facile à digérer, reconnaît Amélie, d'autant que j'étais enceinte de notre troisième enfant. Puis nous nous sommes faits une raison ».

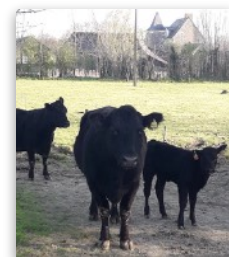
Des Black Angus pour plus de la valeur ajoutée

L'atelier lait est resté chez l'autre couple. Amélie et Mickaël leur ont vendu leurs droits à produire car ils n'avaient pas investi dans cette production sur leur exploitation à Marigné-Beuton (Mayenne).

Puis ils ont créé le Gaec du Domaine entre eux dès la cessation de l'autre société, le 1^{er} novembre 2018. Ils ont gardé l'atelier canards sur leur propriété et repris leurs 106 hectares de terre. Pourtant, « nous nous sommes posés la question d'arrêter la ferme car 800 canards par an, les céréales et l'herbe ne permettaient pas de tirer un revenu suffisant », souligne le couple. Ils ont cherché une production complémentaire cohérente avec la vente directe existante sur la ferme et qui n'impose pas les mêmes astreintes – matin et soir – que le canard.

Une production complémentaire cohérente

Mickaël aime les bovins. Il a toujours gardé une quinzaine de Rouge des Prés pour satisfaire la demande des clients. Alors pourquoi ne pas grossir le cheptel ? « En nous promenant, nous avons découvert dans un champ une belle race, rare par chez nous : la Black Angus. Nous nous sommes renseignés auprès de l'éleveur qui nous a donné les coordonnées de son importateur dans la Manche : Victory Cattle. Nous sommes allés le rencontrer ». Ils ont signé un contrat sur 7 ans pour un cheptel reproducteur certifié, qui prévoit la fourniture d'un lot 30 génisses pleines (2300 €/tête) et d'un taureau, puis la reprise de tous les veaux (1000 €/tête), hors pourcentage de renouvellement.



PORTRAIT D'AVENIR

« En termes de travail, une race à viande confortait notre projet. Sur le plan économique, la Black Angus est très prisée. Sa viande se valorise bien, notamment dans les boucheries parisiennes. » Le projet à forte valeur ajoutée a permis de convaincre la banque de les suivre.

Puis tout s'est fait très vite. Les premiers animaux sont arrivés d'Ecosse en décembre 2018. Seul le Brexit, et le lot d'incertitudes qu'il charrie, a un peu grippé la machine : les dernières bêtes ont mis plus de temps à arriver que prévu. « Heureusement, ce n'est pas nous qui avons eu à gérer la paperasse ! ». Le troupeau est complet depuis le 10 février 2020. Pour l'entretenir, les éleveurs doivent respecter le strict cahier des charges de l'importateur. Les animaux doivent être notamment nourris à l'herbe. Ce n'est pas une contrainte pour Mickaël et Amélie qui raisonnaient déjà en autoconsommation pour les Rouges des Prés et les canards.

Les turbulences du Coronavirus

L'année 2019 a été bonne pour les céréales. 2020 s'annonce plus morose, c'est pourquoi le couple a décidé de ne plus livrer toute sa production à la coopérative et d'en stocker une partie pour le marché à terme. Cette année, la vente des Black Angus devait permettre de retrouver un niveau de revenu équivalent à celui dégagé avec l'ancien Gaec. Mais c'était sans compter sur le Coronavirus.

Les premiers animaux arrivent d'Ecosse

Amélie et Mickaël transforment leurs canards dans un laboratoire à quelques kilomètres de la ferme et vendent l'essentiel de leur production sur place et sur les marchés de Noël du secteur. « Nous avons aussi un dépôt en magasin que nous livrons tous les 15 jours et un traiteur qui travaille pour un cabaret qui commande entre 30 et 50 kg de produits par abattage ». Malheureusement, l'établissement est en confinement et la vente directe ralentit. « Nous allons faire davantage de terrines que d'habitude », se console Amélie. L'incertitude liée à la durée du confinement fait peser une autre menace à plus long terme, celle de la disponibilité des matériels et des produits nécessaires à la poursuite de ces activités.

En attendant, le refinancement de la reprise des actifs du premier Gaec pèse déjà sur la trésorerie du couple. « Nous avons dû réduire nos prélèvements personnels de 400 €/mois. C'est très juste », souligne Amélie qui se donne deux ans pour retrouver le niveau de vie d'avant la rupture. Heureusement, c'est l'autre couple qui leur devait de l'argent. « Nous avons aussi nos subventions Jeunes Agriculteurs et du stock d'ensilage et de paille, revendu l'été dernier pour compenser l'absence des veaux. Cela nous a permis de ne pas repartir complètement de zéro. » Mais le couple n'avait jamais investi dans les bâtiments de la ferme. C'est le prochain chantier. La construction du hangar photovoltaïque doit débuter en fin d'année pour une mise en service au printemps 2021. « Il abritera une partie du stock de céréales et les vaches qui vont très vite être à l'étroit dans le bâtiment actuel », explique Amélie. D'autant qu'une fois dotés d'un bâtiment fonctionnel, Mickaël et Amélie envisagent l'agrandissement du cheptel. « Nous cherchons aussi des hectares supplémentaires pour agrandir la partie céréales et rentabiliser le matériel existant. Idéalement, il nous faut trouver des terres en fermage car nos actuels propriétaires risquent de vendre d'ici 5 ou 6 ans et nous devront être en capacité de racheter les terres. »

Pour les accompagner dans leur deuxième vie d'agriculteurs, et tourner complètement la page de leur première association, ils ont changé de conseil pour s'attacher les services d'Altonéo, cabinet d'expertise comptable indépendant, membre d'AGIRAGRI et davantage dans la logique de leurs intérêts. Des intérêts qu'ils continueront à ne pas mettre dans le même panier. ■



DERNIÈRE MINUTE

La route de la soie : Exporter en Chine par le train à partir de 2020

EN SAVOIR PLUS 

Une étude commandée par FranceAgriMer fait le point sur l'alternative que constituerait le rail pour exporter en Chine. Le projet « Route de la soie » a été lancé en 2013 mais il n'offrait que peu d'intérêt pour les produits alimentaires dans la mesure où la Russie avait décrété en 2014 un embargo sur les produits européens aussi bien pour les importations en Russie que pour la traversée du territoire. Difficile de contourner la Russie pour aller en Chine par la voie terrestre ! Mais depuis juillet 2019, la Chine a obtenu la levée de cet embargo pour les produits en transit. Aujourd'hui, l'essentiel du transport de marchandises est assuré par voie maritime. Il faut de 35 à 55 jours selon les destinations pour atteindre les clients chinois mais le coût est dérisoire, de l'ordre de 16 centimes € le kilo.

L'acheminement par train pourrait réduire la durée de moitié, entre 18 et 20 jours. Il y a aussi des exportations de certains produits par transport aérien comme les vins, les fromages et les charcuteries mais ce mode de transport est très onéreux.

En 2017, 3500 trains chinois ont relié l'Allemagne et la Chine. Le seul point d'arrivée en France est Dourges, une petite ville de 6 000 habitants dans le Pas-de-Calais.

De nombreux problèmes logistiques devront être résolus avant que cette solution soit utilisable. Il y a en effet un problème majeur dû à plusieurs écartements différents des rails entre les pays. Cela suppose un transbordement des marchandises ou une solution technique coûteuse de changement des boggies qui risque d'entraîner une rupture de la chaîne du froid.

Mais il ne serait pas impossible que le coût du train devienne compétitif pour les produits secs et que le temps de trajet puisse tomber à 10 jours soit 4 fois moins que par bateau. Mais pour les produits alimentaires, il faudra aussi que la Russie adopte le système de scellés électroniques avec suivi des wagons par GPS. Il ne serait pas impossible que des essais grandeur nature puissent démarrer en 2020 et que le coût tombe à 16 cts d'€ par kilo pour les produits secs et 23 cts pour les produits de la chaîne du froid.

Les prix des produits agricoles n'augmentent toujours pas

EN SAVOIR PLUS 

Ce devait être un résultat de la loi Egalim mais rien n'est plus difficile que de changer un rapport de force avec la grande distribution. Malgré toutes les dispositions de la loi comme l'interdiction de la vente à perte, les prix des produits agricoles de février 2020 sont en baisse de 0,2 % par rapport à février 2019. La situation est particulièrement nette sur les viandes. Le prix du porc a augmenté de 23 % en un an à cause de la demande chinoise, mais l'indice global des viandes est en baisse. Cela signifie de fortes baisses pour les autres viandes. Sur un an, le prix de la viande bovine recule de 3 %.

CULTURE



Le Covid-19, un électrochoc salutaire contre l'Agribashing ?

«Malaise à la ferme» est une enquête d'Eddy Fougier, politologue et enseignant, sur l'agribashing, sortie le 20 février... Soit quelques semaines avant le confinement en France. Il y aura sûrement – on l'espère – un avant et après cette crise sanitaire dans la politique agricole. De même l'ouvrage ne se lit plus tout à fait de la même façon. En effet, l'agribashing a disparu des réseaux sociaux et des médias. Chacun se rappelle qu'il a besoin de se nourrir trois fois par jour et qu'il est bon d'avoir un producteur près de chez soi.

Dans son livre, Eddy Fougier souligne que «dans nos sociétés, la pénurie est presque oubliée. Ce qui fait peur aujourd'hui, ce sont les poisons». Même si nous mangeons toujours à notre faim, la peur de manquer est bien redevenue la plus forte. Presque incontrôlable, si l'on en juge par certains comportements des premiers jours qui ont suivis l'annonce du confinement! La société est d'un coup, moins fragmentée dans ses choix de consommations. Le Made in France s'amplifie, or c'était déjà une des conséquences positives de l'agribashing. Un autre «bienfait» notable est d'avoir organisé une réplique (fact-checking) à certains groupes militants. On ne les a d'ailleurs plus entendus depuis quelques semaines...

Cet ouvrage montre surtout que l'agribashing est un révélateur de paradoxes (les Français aiment leurs agriculteurs, mais jugent l'agriculture sans connaître la réalité du terrain), de malentendus (les agriculteurs produisent toujours mieux alors qu'on leur reproche l'inverse) et de défis pour l'agriculture moderne qui n'ont pas, eux, disparus avec le coronavirus. Car si l'agriculture revient en odeur de sainteté, elle va devoir poursuivre sa révolution. Continuer à se ré-inventer, à repenser ses pratiques et à renforcer les liens qui se retissent avec les consommateurs-citoyens au fil des semaines de confinement.

Une fois «libérés», il ne faudra pas que les vieux réflexes reprennent le dessus : utiliser un langage technico-rationnel d'ingénieurs agronomes, disqualifier le grand public en raison de son incompetence scientifique et technique et/ou de sa méconnaissance des réalités du terrain ou encore, faire du chantage affectif (c'est nous qui vous nourrissons), quoi que cette affirmation marche pas mal en ces temps de confinement !